L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 2 MARS 1866. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 2 MARS.

Pour la liste des arrivées et des départs, celle des importations, exportations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

ANNONCES De la deuxième page.

On trouvera [illegible] à la deuxième page de l'Abeille toutes les annonces de ventes à l'encan, et de ventes judiciaires, ainsi que les [illegible] et des cours.

A la troisième page nombre d'annonces.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

[illegible] et l'heure, voir aux annonces.

Par [illegible] Fétis — à la Bourse des Négociants et des [illegible]: Un terrain avec une maison située au faubourg Pontchartrain, face aux rues Maurepas, Mystère et Esplanade; un autre terrain, même faubourg, [illegible] l'Esplanade; un autre terrain, même faubourg, [illegible] St-Jean, et deux autres terrains de même faubourg.

Par Bastill & Spear — au magasin d'encan de G. Fe[illegible], un fonds de marchandises légèrement avariées dont on trouvera les détails dans l'annonce. Aussi, au No [illegible], Passage de la Bourse, des fromages anglais légèrement avariés.

Par Tournée & [illegible] — sur la Levée, poteau 26 du Deuxième District: de la [illegible], en débarquement de la Havane.

Par E. Turpin — à 10 heures, au magasin de Léon Queyrouze, No 17, rue St-Louis: vin en barriques et en caisses, vin blanc, champagne, &c. Et à 4 heures et de[illegible], sur la Levée, en face de la rue des Ursulines: vin de Bordeaux et de Narbonne en barriques. A 11 heures, au magasin de [illegible], cigares, vins, fruits au jus, cordial, Porto, Sherry, &c.

Par le même — sur la Levée, au poteau 25, Deuxième District: vin de Bergasse, Sherry, Porto, Madère, vermouth, sardines, prunes à l'eau-de-vie, huile d'olive, &c.

Par S. Guimault — à sa salle d'encan: meubles, marchandises sèches, [illegible], portes de sûreté, &c.

Par Montgomery & Bros — à leur salle d'encan: habillements, marchandises sèches, lingerie, coutellerie, chaussures et chapeaux.

Par les mêmes — aux écuries de P. Lister, rue Gravier: chevaux appareillés et chevaux de tir.

Par Hoffmann & Marks — au No 98 de la rue de Chartres: marchandises sèches et lingerie de saison.

Par Vincent & Co — au No 16 de la rue de Chartres: [illegible] et boîtes.

Par G. Lemmant — au No 68 de la rue de Chartres: [illegible], habillements, marchandises sèches, &c.

Deux discours.

Nous avons sous les yeux le texte de deux discours prononcés le 22 février, l'un au Cooper Institute de New York, par M. Seward, secrétaire d'Etat de M. Johnson, après l'avoir été de M. Lincoln, l'autre devant la Législature de la Géorgie par Alexandre H. Stephens, ex-Vice-Président des Etats-Confédérés et actuellement Sénateur des Etats-Unis. N'y a-t-il pas un singulier rapprochement à faire entre ces deux discours, prononcés, l'un au Nord, l'autre au Sud, par deux hommes qui après avoir suivi une route si opposée, sont ramenés par les circonstances sur le même terrain. Le ton du langage y est différent; tandis que le premier prêche la confiance, le second se contente de recommander la patience, mais tous deux ne voient de salut pour le pays que dans le maintien de l'Union et dans le respect de la Constitution.

Suivant M. Seward, l'Union est actuellement hors de danger, et le [illegible] qui [illegible] les pilotes, ne peut affecter la destinée du pays. Il ne croit pas qu'il existe une différence réelle et fondamentale d'opinion entre le Président et le Congrès. L'Union a été restaurée sans carnage, sans [illegible] et sans compromis, c'est ce que les deux pouvoirs voulaient. Seulement, tandis que le Président croit que tout est bien et qu'il accepte la situation, le Congrès hésite, discute et se perd dans les atermoiements. M. Seward est convaincu qu'il n'y a qu'une seule manière de restaurer l'Union et de rétablir l'harmonie entre les Etats, c'est celle que le Président a adoptée, voilà pourquoi il ne doute pas qu'il [illegible] y avoir de différend sérieux. Tôt ou tard, les envoyés loyaux du Sud seront admis, si ce n'est dans le Congrès actuel, au moins dans le prochain, et alors la restauration sera complète, car il ne manque plus que cette admission pour parfaire le rétablissement des relations entre les Etats et les trois branches du gouvernement fédéral, exécutive, législative et judiciaire.

L'orateur croit, avec M. Lincoln, qu'il est impossible de réduire des Etats à la condition de territoire; il accuse le comité de reconstruction de ne se préoccuper que des plans d'obstruction, et il voit dans la dernière résolution de la Chambre, non un plan de reconstruction mais un moyen de la retarder indéfiniment.

Quant à la différence d'opinion entre le Président et le Congrès au sujet du bureau des affranchis, il la regarde comme peu importante. Il s'agit simplement de savoir si la période transitoire qui a rendu nécessaire la création du bureau est passée. C'est l'avis du Président, c'est aussi l'avis de M. Seward. La loi du 3 mars 1865 dit que le bureau continuera à exister pendant la guerre et un an encore après. "Quand expirera cette année? Dans l'opinion du Président la rébellion tire à sa fin, mais n'est pas encore complètement terminée. C'est pour cela que le président maintient une armée, et continue la suspension de l'habeas corpus tant que cela est nécessaire. Mais la fin de la rébellion doit être annoncée par une déclaration du Président et on peut s'attendre à ce qu'elle le soit."

Aucun Etat, dit M. Seward, ne peut sortir de l'Union ni se réduire dans l'Union à la condition de territoire, mais les Etats qui étaient dans l'Union ne pouvant en être exclus. Malgré toutes les résistances [illegible] l'admission du Michigan, du Missouri, du Texas, de la Californie et du Kansas, ces Etats sont aujourd'hui tous dans l'Union, heureux et loyaux. Il en sera de même pour le Sud actuel, en dépit de toutes les résolutions [illegible] et concurrentes et de tous les comités. Ce n'est qu'une question de temps. La rébellion prendra légalement fin quand le Président ou le Congrès, ou tous deux, en annonceront officiellement la conclusion.

Doit-on, ajoute le secrétaire d'Etat, blâmer le Président parce qu'il refuse de garder des pouvoirs plus grands que ceux qui sont exercés par aucun chef impérial dans le monde." Il n'est pas de [illegible] qu'un peuple doive plus aisément pardonner. Car le jour où le refus du Président de la république de garder des pouvoirs inutiles serait interprété comme un crime, le moment serait venu de placer à la Maison Blanche un [illegible] impérial et d'entourer le chef du pouvoir exécutif de légions impériales.

Le discours de M. Seward est plein de la confiance et de l'optimisme d'un homme qui a traversé heureusement une tempête et qui fait bon marché des petits écueils placés à l'entrée du port où il aborde. Celui de M. Stephens est empreint d'une certaine mélancolie. On reconnaît dans les conseils qu'il donne l'homme éprouvé par l'adversité, le pilote rendu prudent par les naufrages. Son exorde prépare habilement ses auditeurs aux pensées qu'il va exprimer. L'adversité est une rude école. On en sort meilleur ou pire; car elle fait naître des vices inconnus, ou éveille des vertus endormies; en morale elle fait des saints ou des réprouvés, en politique des héros ou des aventuriers. Il est inutile de s'appesantir sur les maux présents et il ne faut pas les exagérer. Tout le monde en apprécie l'étendue. Ces maux peuvent-ils être guéris, ceux plus grands encore qui menacent notre existence politique peuvent-ils être évités? Telles sont les questions à résoudre. Or si la solution ne dépend pas entièrement de nous, il y a des choses que nous pouvons faire et qui peuvent contribuer à améliorer notre situation.

Le premier grand devoir du Sud, suivant M. Stephens, est l'exercice de la qualité simple, mais bien difficile et pénible, mais indispensable, de la patience. Après en avoir démontré la nécessité, il recommande encore d'apporter dans les relations entre concitoyens la plus grande indulgence et l'oubli des dissentiments passés, qui venaient d'une manière différente de juger les questions et non d'un manque de patriotisme. Il rappelle les tristes résultats de la guerre civile et dit que pour retrouver la liberté constitutionnelle il faut recourir à la raison et à la justice et renoncer à la voie des armes. Pour en arriver là, la politique de restauration du Président des Etats-Unis est la plus sûre espérance. Il cite quelques exemples encourageants tirés de l'histoire d'Angleterre, et il exprime l'espoir qu'il fonde sur l'intelligence et le patriotisme du peuple américain, qui lui permettront de triompher des préjugés qui s'opposent à un rapprochement entre les citoyens et entre les communautés.

Accepter de bonne foi la décision de la guerre constitue un autre devoir pour le peuple de la Géorgie. L'ordonnance de sécession a été annulée, la Géorgie est maintenant dans l'Union et les Etats-Unis sont aujourd'hui la patrie qu'il faut aimer et défendre. La Constitution des Etats-Unis, les traités et les lois qui en découlent, sont la loi fondamentale du pays. Quiconque les reconnaît maintenant est loyal d'après le sens légitime qu'il faut donner à ce mot dans nos institutions.

Un nouvel ordre de choses résulte encore de la guerre. L'esclavage a été aboli. Il faut accepter ce changement, sans arrière-pensée, comme un fait irrévocable, et pour faire loyalement l'épreuve du nouveau système, il faut apporter de grandes modifications à la législation, et adopter des dispositions sages et humaines envers les affranchis.

M. Stephens s'étend longuement sur la nécessité de suivre ce dernier conseil. Il n'est pas douteux qu'actuellement la race noire n'est pas l'égale de la race caucasienne, bien qu'elle soit supérieure à ce qu'elle était quand elle a été importée d'Afrique. Mais l'inégalité ne diminue pas les obligations morales de la race supérieure envers la race inférieure; elle les augmente plutôt. Il faut donc lui accorder une ample protection, et cela aussi en vertu des principes généraux du gouvernement, dont le premier objet doit être le bien des gouvernés. La législation, sous l'empire du nouveau système, doit tendre à [illegible] les intérêts de toutes les classes, et à favoriser leur progrès physique, intellectuel et moral. Il faut encourager les écoles et les autres moyens d'éducation morale et intellectuelle.

L'orateur voit dans l'émancipation un problème social plus important que les questions de travail et de capital qui s'y rattachent, et il considérerait comme un grand danger pour le pays de permettre que la nouvelle génération d'affranchis fût élevée dans l'ignorance, la dépravation et le vice, car le frein de l'éducation est le seul qui puisse remplacer l'ancien frein de l'institution détruite. Il cite à ce sujet un passage d'un discours du révérend Beecher, en s'excusant de citer un pareil nom, et il commente ce passage où il est question de la distinction des classes de la société et des devoirs de celles qui sont au sommet envers celles qui sont en bas.

Dans sa péroraison, M. Stephens examine ce que l'avenir nous réserve. Loin de l'envisager sous un brillant aspect, il le considère comme obscur et impénétrable, et il ajoute:

Tout ce que je puis dire c'est que mon seul espoir est dans le rétablissement paisible d'un bon gouvernement et dans son maintien paisible pour les temps à venir. La meilleure perspective que nous ayons d'arriver là est la restauration de l'ancienne Union, et, en même temps le prompt retour des sentiments de fraternité dans toute son étendue. Ces résultats dépendent du peuple lui-même — du peuple du Nord tout aussi bien que du peuple du Sud — de leur vertu, de leur intelligence et de leur patriotisme. .... Les masses sont, partout, également intéressées au même grand objet. .... Le président Johnson est, à mon avis, le grand porte-drapeau de ces principes, et il doit être aidé dans ses efforts pour opérer la restauration par l'appui cordial de tous ceux qui veulent le bien de leur pays.

Un pareil discours émanant de l'ancien vice-président des Etats-Confédérés, est un éclatant appui donné aux déclarations faites le même jour par M. Seward devant ses auditeurs du Cooper Institute. Il n'est plus permis de douter que le moment soit venu de proclamer solennellement que la rébellion a cessé d'exister, lorsque des paroles aussi sages sont prononcées devant une législature d'ex-rebelles par l'ex-président du Sénat qui siégeait à Richmond, et l'existence du Bureau des Affranchis n'a plus de raison d'être, quand il est reconnu que sa mission protectrice doit être assumée par les gouvernements d'Etat.

CANDIDATURES. — Plusieurs candidatures sont déjà mises en avant pour la place de Maire. Celle de notre confrère, le colonel J. O. Nixon, du Crescent, sera proposée à la Convention démocratique qui doit s'assembler prochainement. Les amis de M. John T. Monroe, ancien Maire, le portent comme candidat. Enfin la candidature du Juge Henry D. Ogden est proposée et appuyée par un assez grand nombre de citoyens honorables et influents. Les trois candidats que nous venons de nommer sont tous trop bien connus pour qu'il soit nécessaire de rappeler leurs antécédents.

FRANCE.

EFFET PRODUIT PAR L'AFFAIRE DE BAGDAD.

Nous publions plus loin le projet d'adresse du Sénat en réponse au discours de l'empereur, on y remarquera le paragraphe à l'adresse des Etats-Unis. Il paraît que la nouvelle de la prise de Bagdad a produit une vive impression, car nous lisons dans une correspondance de Paris du 7 février, que les députés de l'opposition réunis chez M. Marie ont pris une importante résolution.

Ils ont décidé qu'ils [illegible] discussion de l'adresse, [illegible] dans celle du [illegible], ils n'aborderaient la question [illegible].

A propos de la même question, et tout à fait à propos, je crois, il faut constater que nos relations avec l'Angleterre ont reçu et reçoivent chaque jour un accroissement d'intimité. Au moins au [illegible] on [illegible] de ce qui peut contribuer à ce résultat, et le passage consacré dans le discours du Trône à nos relations avec le gouvernement britannique n'a pas été un témoignage officiel, et on peut dire d'avance, des échanges d'amitié qui se poursuivent.

Peut-être, mais ceci n'est qu'une conjecture hasardée, la vigilance recommandée dans toutes les branches de notre service maritime, n'est-elle pas étrangère à la prévision de certaines éventualités, non plus que l'examen attentif que porte l'empereur depuis quelque temps à toute chose de notre marine. [illegible]

ACTIVITÉ ET DÉCISION DU PRÉSIDENT JOHNSON. — Un des renseignements [illegible] bill du Bureau des Affranchis, dit une correspondance de Washington, est l'énergie du sénateur R. Johnson, à répondre à un télégramme qui lui apprenait que le [illegible] du vote approchait. L'honorable avocat se trouvait à Baltimore quand il reçut cette nouvelle, mais immédiatement il se mit en route pour la capitale, en profitant d'une locomotive et d'un tender qui firent le chemin de 40 milles en 41 minutes. Quand M. Johnson entra dans la salle du Sénat, une demi-heure seulement avant le vote, aucun [illegible] n'aurait pu se douter qu'il avait fait une course aussi précipitée dans le but exprès de contribuer à la défaite de ce parti.

AFFRANCHIS ET RATIONS. — Le même correspondant donne le nombre des affranchis et des réfugiés qui reçoivent des rations dans les Etats du Sud. La liste suivante contient à la fois le nombre des rations reçues par eux dans le courant de décembre:

Etats.	Réfugiés.	Affranchis.
Caroline du Nord	[illegible]	16638
Virginie	[illegible]	6745
Géorgie	[illegible]	[illegible]
Caroline du Sud	[illegible]	3340
Alabama	[illegible]	1237
Mississippi	[illegible]	411
Kentucky et Tennessee	[illegible]	1151
Arkansas et Missouri	[illegible]	526
Louisiane	[illegible]	575
Texas	[illegible]	16
District de Columbia	[illegible]	1373
	[illegible]	[illegible]
Rations aux réfugiés		[illegible]
aux affranchis		434768

Il résulte de ce tableau que la Géorgie, la Caroline du Nord et la Caroline du Sud sont les trois Etats qui ont le plus d'affranchis indigents ou dans le besoin et que le Texas et le Mississippi sont les deux Etats qui ont le moins d'affranchis recevant les secours du gouvernement général.

ECOLES PUBLIQUES.

Les directeurs de ces écoles ont eu, mercredi soir, sous la présidence de l'Hon. Gleody Burke, une séance où l'on s'est occupé uniquement du rapport du Dr. Goldman sur l'examen des professeurs par le comité spécial. Ce comité a interrogé 100 professeurs et 224 nouveaux postulants. La plupart d'entre eux ont répondu d'une manière satisfaisante et quelques-uns d'une manière brillante.

Le comité, tout en annonçant qu'il s'était présenté aux examens 224 postulants, ce qui prouve que les sujets ne manquent pas, suggère une augmentation de traitement pour les professeurs, hommes ou femmes, qui occupent les premières places dans l'enseignement. Nous ne saisissons pas précisément l'à-propos de cette largesse.

Voici les noms des professeurs de français pour le 2e et le 3e District:

Ecole de filles, rue Ste-Anne — Mlle Adèle [illegible].
" rue des Remparts — Mlle M. V[illegible].
" de garçons, rue du Bassin — M. F. Fries, principal.
" de filles, rue du Quartier — Mlle Ma[illegible], principale,
" Mlle Mazinot, assistant.
" rue de Bayou — Mme Bigot, principale.
" de garçons, rue St-Philippe — M. A. L. Brabant, assistant Augustin Veillat.
" de filles Beauregard — Mlle Alice [illegible].
" de garçons [illegible] — Mlle Antoinette [illegible].
" de garçons et filles Chalmette — Mlle Pichot, Mme Hortense Dereautel.
" de filles De Soto — Mlle R. Woodley, principale; Mme S. Blancq.
" Washington — Mlle Watson, principale; Mlle O. Pitard.
" Lafayette — Mlle E. Vignaud.
" de garçons Lafayette — Mlle De Wirst
" de garçons et filles Washington et [illegible]
" McCarty — M. J. Kleinpeter.
" de garçons et filles Hancock — Mme C. Collerton.

SÉNAT FRANÇAIS.

PROJET D'ADRESSE LU DANS LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1866.

Sire,

En déclarant à la France que la paix continue à être la base de ses relations avec les puissances étrangères, Votre Majesté a fortifié la confiance que le pays met dans le développement constant des ressources qui élèvent le niveau des peuples.

La France, puissante et respectée au dehors, n'a rien à demander à la guerre, mais elle a beaucoup à demander à la paix. Les triomphes dont elle se préoccupe surtout sont ceux que couronnent, dans leurs pompes pacifiques, les grandes fêtes industrielles. Elle se prépare à 1867.

L'agriculture est le premier des arts de la paix. Elle sera [illegible] de votre sollicitude pour elle. Dans les départements où, [illegible], le [illegible] fait le fond des exploitations, le producteur est en souffrance, par l'insuffisance actuelle des prix de vente. D'un autre côté, si des progrès considérables ont été obtenus dans l'ensemble du mouvement agricole; si depuis 1850 les produits se sont accrus partout dans une très large proportion, il reste encore des [illegible] et des inégalités locales à faire disparaître, des transformations à opérer, des problèmes économiques et des questions de crédit à résoudre.

L'enquête [illegible] par Votre Majesté portera la lumière sur le bien réalisé et sur celui qu'attend la production rurale. Cette population [illegible] qui fournit, sans trêve, au travail national son plus ample contingent, mérite l'intérêt particulier de votre gouvernement et celui des grands corps de l'Etat.

La classe ouvrière des villes et de l'industrie en est également digne par son intelligence et son travail. Elle sait que dans son sein des questions d'organisation et de salaire, qu'obscurcissent souvent les théories, et que la liberté des discussions publiques peut simplifier et dénouer.

Votre Majesté s'est arrêtée à une pensée libérale, en laissant aux ouvriers la plus grande latitude pour se réunir et délibérer sur leurs intérêts exclusivement industriels et commerciaux. C'est une épreuve qui, en maintenant intacts les principes posés par nos lois, montrera, nous l'espérons, la modération éclairée de la classe ouvrière dans l'exercice de ses droits privés. Les patrons profiteront aussi de cette autorisation. L'offre et la demande auront d'égales facilités pour s'éclairer et s'entendre.

Rendons grâce, du reste, à tous les travailleurs, de quelque ordre qu'ils soient, qui, secondés par la confiance des capitaux, ont contribué à l'essor toujours croissant de notre commerce et de notre industrie. Félicitons-nous de cette heureuse situation, où le redoublement de l'ardeur laborieuse d'un peuple est encouragé dans son ensemble par un surcroît de prospérité.

Mais quelle que soit la richesse d'un pays, il faut que ses dépenses s'harmonisent avec ses recettes. Votre Majesté a voulu que le budget fût présenté sur la base d'un équilibre garanti par un excédant de ressources.

Des économies sont proposées pour réaliser ce résultat, et ce qu'il y a de satisfaisant, c'est qu'elles ne diminuent pas le budget des travaux publics, ni celui de l'enseignement. C'est là surtout que l'argent employé est un argent bien placé; les grandes entreprises de l'Etat généralisent le bien-être au profit des particuliers; l'instruction publique rend les citoyens plus capables de la mission réservée à l'homme, chez un grand peuple.

Nous avons été non moins heureux d'apprendre que les économies faites dans le budget de la guerre n'altéreront pas notre organisation militaire et ne porteront pas d'obstacles sérieux à la marche régulière de l'avancement. Vous êtes, sire, le gardien naturel des intérêts de l'armée. Ce n'est pas Votre Majesté qui, après l'avoir conduite à la victoire, oublierait, pendant la paix, ses services glorieux!

N'est-elle pas d'ailleurs, et en tout temps, la sauvegarde de l'honneur français et le boulevard de l'ordre et des lois? C'est elle qui, à l'heure qu'il est, donne, sur la terre lointaine du Mexique, l'exemple de la discipline, de la constance et de toutes les vertus militaires qui sont comme une féconde semence qu'elle jette sur son passage.

Votre Majesté a annoncé que cette mémorable expédition du Mexique touche à son terme, et que vous vous entendrez avec l'empereur Maximilien pour fixer l'époque du rappel des troupes. C'est dire à la France satisfaite que la protection de ses intérêts commerciaux sera assurée sur ce vaste et riche marché, rendu par notre concours à la sécurité.

Quant aux Etats-Unis, si, par l'effet d'un malentendu, la présence du drapeau français sur le continent américain leur paraît moins opportune qu'à une autre époque très illustre de leur histoire, les communications fermes de votre gouvernement ont montré que ce ne sont pas les paroles altières et menaçantes qui détermineront notre retour. La France a l'habitude de ne marcher qu'à son heure, mais elle aime à se souvenir de sa vieille amitié pour les Etats-Unis. Ce que vous leur demandez, c'est la neutralité et le droit des gens. Par là, ils verront plus promptement qu'une guerre entreprise dans le but [illegible] de protéger nos nationaux contre un gouvernement sans loyauté, ne devient pas, parce qu'elle est heureuse, une guerre de conquête, de domination ou de propagande.

C'est aussi dans un avenir non éloigné que le corps d'occupation de Rome doit rentrer en France. Ce n'est pas pour ouvrir à l'Italie le chemin de Rome que nous nous retirons. L'Italie se l'est interdit; et, pour prouver la sincérité de ses intentions, elle a inauguré solennellement Florence, la ville des grands souvenirs italiens, qui s'élève désormais comme la capitale d'un Etat distinct, en face de Rome, la ville du Saint Père et du catholicisme.

Dans cet Etat, qui est le sien, le pape s'occupe activement de l'ordre public, des besoins du gouvernement et de l'organisation de ses armées. Déjà, dans deux délégations d'où nos soldats se sont retirés, l'énergie des troupes pontificales contre le brigandage a [illegible] la population la mesure de protection efficace qui leur assure la souveraineté temporelle du Saint-Père [illegible]. Tout se prépare donc pour la scrupuleuse et loyale exécution du traité du 15 septembre. Votre Majesté a toujours voulu deux choses: l'Italie respectée par l'Europe, la papauté respectée par l'Italie. Le nouveau royaume est reconnu par presque toutes les puissances. Le [illegible] indispensable du pouvoir du Saint-Père achèvera de réaliser votre pensée de conciliation.

L'Algérie se souviendra longtemps de l'année 1865. Après les agitations sanglantes causées par le fanatisme, Votre Majesté est venue pour y porter la paix et l'espérance. Dans sa marche rapide, mais studieuse, l'empereur a tout vu: il a signalé les malaises en signalant les remèdes; il a demandé les ressources et montré comment il faut les féconder. Votre programme, tiré inspiré par l'étude vivante des faits et des lieux, sera une règle de conduite autant qu'un sujet de méditation: il sera un encouragement pour la colonisation et un appel au rapprochement des races.

Ce ne sera pas, du reste, l'unique résultat de votre voyage. L'impératrice vous remplaçait en France, comme elle vous avait déjà remplacé pendant la guerre d'Italie; alors, aussi bien qu'aujourd'hui, elle a noblement justifié vos paroles solennelles du 22 janvier 1853: "Douée de toutes les qualités de l'âme, elle sera l'ornement du trône, comme, au jour du danger, elle deviendra un de ses courageux appuis." La France avait accepté cet augure. Elle sait mieux que jamais que l'empereur a à ses côtés une femme d'un grand cœur et d'un esprit élevé.

Mais ce n'est pas seulement sur les augustes personnes qui portent la couronne que compte le pays; il a foi dans les institutions dont Votre Majesté l'a doté en 1852. L'empereur en a toujours posé les principes. Il nous semblait rendre les échos de la proclamation fondamentale qui a posé les conditions sur lesquelles le peuple français a été appelé à voter. Depuis cette époque, ce peuple, moins mobile que ne le croient les novateurs, n'a pas changé; car sa foi repose sur deux de ces faits immenses qui remplissent profondément le cœur d'une nation: 1789 et le 10 décembre.

La France de 89 avait fondé la liberté. Mais ce n'était que la moitié de la tâche. Il fallait fonder le pouvoir. Comme il avait été trop fort, elle l'a été trop faible, et la révolution politique engendra des réactions. Ce fut le difficile problème des temps postérieurs, de rendre au pouvoir la force que le peuple seul peut donner. Les comices nationaux du 10 décembre et des années suivantes ont résolu ce problème. Aujourd'hui, la liberté et le pouvoir sont sortis du sein du peuple, partis dans leur origine et égaux dans leurs droits. C'est pour les associer, par une juste transaction qu'a été faite la Constitution de 1852, non moins opposée à un pouvoir sans limites, qu'à une liberté sans frein. [illegible] son équilibre, ce serait recommencer [illegible] faire assez pour le pouvoir.

Le peuple français ne veut rien de pareil: il n'entend pas que son œuvre soit troublée, et qu'on le ramène à des formes rejetées et à certaines libertés qu'il n'a connues que sous les traits de la licence. Il jouit de la liberté civile la plus étendue et d'une expansion de la pensée si large, qu'il faut quelquefois, par l'intervention de la justice, en corriger les hardiesses contre les personnes, les mœurs et la religion; il a l'indépendance devant les tribunaux, le suffrage universel dans sa plénitude, le droit de pétition, la discussion et le contrôle efficace des grands corps politiques, le vote des lois et de l'impôt.

A ce souffle vital de liberté, il sent qu'il n'a pas été infidèle à 89, quand ses votes réitérés ont voulu, pour le pouvoir, la concentration si nécessaire dans un grand Etat, et la puissante initiative si conforme au génie français. Heureux de l'ordre qu'il doit à Votre Majesté, et qui est la première des libertés, satisfait pour sa dignité des garanties réservées aux nations libres, il mesure l'espace parcouru depuis 1852 jusqu'en 1866, et voit les effets obtenus, la cause dont ils procèdent et les progrès sages que cette cause promet. Jamais la politique n'a parlé plus énergiquement par les faits. C'est le régime impérial légitimé dans ses principes et son organisation, par les bienfaits qui fondent dans l'esprit des peuples le droit d'une dynastie.

LEGISLATURE.

SÉNAT, 1er Mars.

Le Sénat reçoit un message de la Chambre qui demande la signature du lieut. gouverneur pour les bills suivants:

Une résolution jointe pour autoriser le gouverneur à louer des bâtisses pour y placer les bureaux du gouvernement.

Un bill pour l'élection des officiers municipaux de Farmersville.

Un acte pour incorporer la ville de Vienne.

Un acte relatif aux personnes arrêtées dans les limites de la ville et de la paroisse d'Orléans.

Un congé pour peu de jours est accordé à MM. Poché et Ellis.

M. Duvignaud présente une résolution pour accorder un congé à l'hon. J. Henry Isley juge de la cour suprême. Adopté.

Le gouverneur mande au Sénat qu'il a signé le bill des timbres de loterie.

M. Barthe, au nom du comité judiciaire, rapporte favorablement sur un acte pour autoriser le bureau des commissaires de la levée pour les paroisses de Madison et Carroll à émettre des bons.

M. Foute, président du comité sur les relations fédérales, rapporte contre la convocation d'une convention qui serait chargée de faire des amendements à la Constitution des Etats-Unis.

Sur motion de M. Poché, un acte qui autorise les membres du clergé de la congrégation catholique de St Jacques à signer certains actes, est adopté et envoyé à la chambre.

Un acte présenté par M. Gibson sur l'éducation publique est référé.

Le bill d'école de M. Mohan est adopté.

Pendant la discussion du bill qui amende la charte de la Compagnie du chemin de fer de Jackson, le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

M. Snider présente de la part de l'Académie des Sciences de la Nelle-Orléans un mémoire qui est envoyé à l'impression.

Sur motion de M. Lippscomb un comité de 5 membres est nommé pour examiner les affaires de la Compagnie du Gaz et la manière dont elle a exécuté les clauses de sa charte.

Sur motion de M. De la Barre la Chambre donne son concours à un amendement du Sénat au bill des dépenses casuelles de l'assemblée générale.

La Chambre adopte le bill du Sénat allouant une somme de $200,000 pour les soldats de la Louisiane que la guerre a rendus invalides.

Un rapport du comité judiciaire sur le bill pour déterminer la juridiction de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans est reçu. Ce rapport est défavorable au bill.

M. Bailey présente un mémoire de J. M. Hoyle, agent de la Compagnie de la poudrière Dupont, qui demande l'autorisation de construire une poudrière dans la paroisse de Jefferson. Référé au comité du commerce et des manufactures.

M. Murray, président du comité sur les amendements à la charte de la ville, présente le bill suivant comme substitut au bill de E. Scanlan, relatif aux marchés particuliers de cette ville.

Acte pour autoriser toutes personnes, ayant obtenu la licence requise, d'ouvrir et de tenir ouverts à toutes les heures du jour des marchés particuliers, des échoppes ou des étaux dans toutes les parties de la ville de la Nouvelle-Orléans pour la vente des légumes, de la viande, des fruits, du poisson &c.

M. [illegible], président du comité sur l'établissement d'un asile pour les soldats, rapporte un acte fondant un hôtel d'invalides dans l'Etat de la Louisiane pour les soldats estropiés et incapables de travail. Le bill est lu et envoyé à l'impression.

Les bills qui suivent sont lus et référés au comité judiciaire. Présenté par M. Stille: Un acte pour suspendre les prescriptions en certains cas.

Par M. Nutt: un acte décrétant la compagnie du chemin de fer de Vicksburg, Shreveport et Texas à changer le terme oriental de la ligne.

Le bill de M. McEnnery, relatif aux ventes forcées est adopté, la Chambre ayant refusé d'en permettre immédiatement la troisième lecture.

La Chambre donne son concours au bill du Sénat qui fixe au premier lundi de mai prochain l'élection des officiers de paroisse et de district dans tout l'Etat.

Toute discussion ultérieure sur le bill des banques libres est renvoyée à samedi prochain.

Un message du gouverneur annonce à la Chambre qu'il a signé les bills suivants:

Un acte pour suppléer à la perte des archives et autres papiers dans la paroisse des Rapides.

Un acte de secours pour R. J. Caldwell et R. G. Cobb.

Un acte pour incorporer la ville d'Arcadia.

Une résolution jointe relative à la concession de terres par le Congrès à l'Etat de la Louisiane, par acte approuvé le 3 juin 1856.

Un acte relatif aux ferries sur la Rivière Rouge, à Shreveport.

Sur motion, la Chambre s'ajourne.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles de Jefferson Davis.

La Troupe des Nègres américains [illegible].

MARCHÉS DU NORD ET DE L'OUEST.

NOUVELLES D'EUROPE.

Le vapeur Nouveau Monde rentré au Havre.

Arrestations en Irlande.

RAPPEL DE L'HABEAS CORPUS.

Traité entre Catholiques et Protestants.

Gain hebdomadaire de la Banque de France.

Mort du dernier né de la reine d'Espagne.

Nombreuses troupes autrichiennes pour Maximilien.

Célébration en Angleterre de l'amendement constitutionnel.

SÉNAT FRANÇAIS.

Vote unanime de l'adresse à Napoléon.

Vicksburg, 1er mars — Le Magnolia a passé à 11 A. M., le Welcome à minuit, le Ned Tracy à 10 A. M., l'Olive Branch à midi. Tous allant en bas.

Le vapeur Pauline Carroll a passé à 3 A. M. gagnant les hauts.

Le fleuve a monté de 10 pouces pendant les dernières 24 heures.

Le Henry Ames est parti pour St-Louis.

Le procès du capitaine Speed, de la Sultana, à l'occasion du dernier désastre, a commencé aujourd'hui.

Louisville, 1er mars — Tabac, derniers prix soutenus. Ventes 196 boucauts. Farine superfine $7; mais 55 à 60 c; avoine 44 c; porc $26; bacon épaules 14 1/4; côtes 15 1/2; saindoux 18 1/2; coton 38; whisky $2.25.

Cincinnati, 1er mars — Farine ferme; blé plat et sans changement; mais 58; provisions inactives; porc 26 1/2; bacon plat et sans changement; saindoux 18 à 19; groceries lourdes; coton languissant à 48; whisky languissant.

New York, 1er mars — Une dépêche au Commercial dit que les officiers de la Société de "fer et d'acier" ont eu une longue entrevue sur la nécessité d'augmenter les droits d'entrée.

Le vapeur Aurora est parti aujourd'hui avec les malles de la Californie. Parmi ses passagers se trouvait M. Anson Burlingame, ministre en Chine.

J. M. Wightman, de Boston, a été élu président de la Compagnie de la ligne télégraphique isolée.

La frégate des Etats-Unis Chattanooga partira dans quelques jours pour faire une course d'essai.

Louisville, 1 mars — Le marshal Berry, dont l'exécution était fixée pour demain, a obtenu un sursis de 14 jours.

New-York, 1 mars — Coton ferme de 43 à 44 [illegible], hausse de 10c; mélasse inactive; Orléans 95 à 110 c; porc $26 3/4; argent ferme de 6 à 7; sterling 8 3/4; or 135; 5-20 coupons de 1862 103 1/8, de 1864 102 7/8; 10-40 premières 99 3/4; seconde et troisième séries 99 1/4.

Les malles de la Californie, par terre, du 1er février ont été reçues.

Le général Rosecrans, Salvalenberg, ministre au Japon et Lord [illegible] des îles Sandwich, sont partis aujourd'hui sur l'Aurora, pour la Californie.

Le comité du revenu des Etats-Unis sur le pétrole rapportera un bill pour rappeler tous les droits sur le pétrole brut. Le comité estime que la raffinerie à 10 cts le gallon donnera une plus value de six millions.

Le correspondant du Herald lui a écrit du Fort Monroe que la santé de Jeff Davis continue à être bonne. Parfois il cause librement et plaisamment sur toute espèce de sujets.

Le général Howard dit que le bureau d'emploi pour assurer des places aux affranchis inoccupés est le seul fondement de la nouvelle donnée par le Herald de la réouverture du commerce des esclaves avec le bureau des affranchis.

Liverpool. — Provisions fermes excepté le bacon et le saindoux qui sont plus faibles. Le bœuf a baissé de 2s 6 à 5s. Le bacon a baissé de 1s.

L'encaisse de la Banque d'Angleterre a augmenté de £229,000.

On a fait plus de 100 arrestations à Dublin, le 17, principalement d'étrangers. On s'attend à ce que le nombre des arrestations augmente.

On rapporte que l'empereur d'Autriche a exprimé l'intention de fournir à Maximilien toutes les troupes qu'il demandera, si elles sont incorporées dans l'armée mexicaine, et si leurs dépenses sont payées.

Les relations diplomatiques entre la Russie et le pape ont entièrement cessé.

Le rappel de l'habeas corpus en Irlande est lié à la nouvelle reçue du départ d'un pirate fénien d'Amérique.

Pittsburg, 1er mars — La rivière baisse avec 7 pieds et 10 pouces d'eau.

Europe — Par l'Asia — La *Gazette de l'armée et de la Marine* dit que les troupes en Irlande sont cantonnées dans les petites villes. Cette mesure a fait naître un plus grand sentiment de sécurité.

Le budget de Gladstone exhibera un surplus de trois millions de livres sterling comparé au budget des dépenses.

Le *London Times* dit que l'objet du gouvernement irlandais est sans aucun doute de s'assurer de quelques émissaires du fénianisme américain, maintenant très nombreux en Irlande, où ils ont une influence désastreuse sur le peuple.

Le *Daily News* croit que le gouvernement a accédé à la proposition de la hiérarchie catholique romaine en Irlande et que dorénavant le Sénat de l'Université d'Irlande se composera moitié de protestants et moitié de catholiques.

France. — Dans les débats de l'adresse à l'empereur, M. Persigny a soutenu que les institutions parlementaires de la Grande-Bretagne ne conviennent pas à la France. Il a dit que l'empereur avait donné à la France le double de liberté, fondé sur une base d'autorité solide. Après la clôture des débats l'adresse a été votée à l'unanimité.

La Banque de France a gagné 15 millions pendant la semaine et a réduit l'intérêt à 4 1/2 p. 0/0.

Espagne. — Le nouveau-né de la reine d'Espagne est mort le 14.

Angleterre — A la Chambre des Communes, l'autorisation de suspendre l'habeas corpus en Irlande a été donnée par un vote de 364 contre 6. Il n'y a pas eu d'opposition à la Chambre haute.

Une lettre de Rome dit qu'on croit que dans le prochain consistoire un évêque des Etats-Unis recevra le chapeau de cardinal.

Dans un grand meeting convoqué à Exeter Hall, sous les auspices de la Société de secours pour les affranchis, pour célébrer l'adoption de l'amendement constitutionnel, un discours favorisant l'union étroite de l'Angleterre et de l'Amérique a été vivement applaudi.

Paris — La bourse est lourde; rentes 68 fr. 15 cts.

Washington, 1er mars — Il ne s'est rien fait d'important à la Chambre. On n'a encore rien du Sénat.

Abonnés des campagnes.

Les personnes habitant la campagne qui désireraient s'abonner à l'*Abeille* peuvent le faire en nous adressant simplement, dans une lettre confiée à la malle, leur nom et l'indication du bureau de poste où doit être envoyé le journal. Il va sans dire que le montant de l'abonnement est payable d'avance en billets de la ville ou des Etats-Unis. Il est si rare que des lettres renfermant de petites valeurs s'égarent, qu'on ne risque presque rien à placer un billet dans une enveloppe.

Nous recevons des abonnements à l'édition quotidienne de l'*Abeille* pour trois mois et plus, à raison de trois piastres par trimestre; et à l'édition semi-hebdomadaire, pour six mois et plus, à raison de deux piastres et demi le semestre.

THEATRE DE L'OPERA. — La troupe française donnera demain, samedi, *Les Cosaques*, grand drame en 5 actes et 9 tableaux.

L'heure avancée à laquelle a fini hier la représentation nous force à ajourner ce que nous avons à en dire.

ACCIDENT AU GEN. GRANT.

New York, 27 février — Le Gén. Grant, lors de sa visite dans cette ville, a reçu un cadeau de la part de cent mille citoyens riches.

Il a failli être victime d'un accident. Tandis qu'il examinait une carabine d'un nouveau genre, l'arme est partie et il a été blessé à la main gauche et au pouce.

ACCIDENT FATAL — Un accident fatal a eu lieu, lundi, vers midi, au magasin de M. J. Gauche, rue de Chartres: M. Thomas, de la maison Thomas & Crouch, de San Augustin, Texas, a été si grièvement blessé par une caisse de faïence qui est tombée par l'ouverture sous laquelle il se trouvait qu'il est mort, hier matin, à 4 heures. Son fils qui se trouvait à côté de lui dans le moment, a failli lui aussi être victime de l'accident. M. Thomas jouissait d'une grande estime comme homme et comme négociant.

ACCIDENT — Un Allemand dont le nom est inconnu, passager du steamer Bolivian arrivé dernièrement de Liverpool, est tombé, hier, dans la cale de ce steamer, s'est cassé une jambe et a reçu d'autres blessures. On l'a transporté à l'Hôpital de Charité.

Des accidents semblables arrivent si souvent que chacun devrait voir l'importance de l'assurance sur la vie.

Nous appelons, à ce sujet, l'attention du public sur le fait que la COMPAGNIE D'ASSURANCE DES VOYAGEURS CONTRE LES ACCIDENTS, de Providence, a établi une SUCCURSALE DU SUD AU No 83 DE LA RUE DU CAMP, sa branche, sous la direction de [illegible] & Bros, agents généraux.

L'agence générale a l'intention de nommer des agents dans toutes les VILLES DU SUD.

Les pertes faites au Sud seront promptement fixées et payées à la Nouvelle-Orléans. La Compagnie assure toutes sortes d'accidents, EN VOYAGES ou CHEZ SOI.

Une prime de vingt cinq piastres donne droit à $5000, payable à la famille de l'assuré, en cas de MORT par ACCIDENT, à $25 PAR SEMAINE en cas de BLESSURES.

Elle assure en proportion pour des sommes plus ou moins fortes.

Voici les noms de quelques-uns des citoyens de la Nouvelle-Orléans assurés dans notre Compagnie:

John Pemberton, président de la Compagnie des Marchands de la Nlle-Orléans.
Jules Tuyes, président de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.
A. W. [illegible], secrétaire de la Cie. d'As. Mut. de la N. O.
Omer Gaillard, Prés'dt. de " de la N. O.
Henry Peychaud, " " Hope.
Louis C. D'Hemecourt, secrétaire de National Fire and Mutual Insurance Co.
G. W. Cochran, Prés'dt. de la City National Bank.
A. C. Graham, " First "
Theo. F. May, Trésorier-Assist. des E. U.
J. O. Nixon, éditeur du CRESCENT.
W. H. C. King, " TIMES.
E. L. Jewell, " SOUTHERN STAR.
E. Dufour, " de l'ABEILLE.
F. Lénes,
E. Lefranc, de la RENAISSANCE LOUISIANAISE.
E. K. Converse, de la maison Converse & [illegible].
Hon. Edwards, négociant.
John Norris, de la maison Grey & Norris.
H. M. Merritt, " M. M. Merritt & Co.
Geo. H. Cody, "
Edw'd. Page Jr., " Page, Bacon & Moses.
Chas. Lafitte, " Jeannin, Quertier & Co.
Dr. F. S. Alpuente, &c.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 1er mars 1866.

La bonne demande de coton s'est maintenue et il s'est vendu 3500 balles à des prix encore plus fermes qu'hier. La hausse des trois derniers jours est de 1 cent par livre, mais il ne faudrait pas conclure que l'article vaut 1 cent de plus que hier, car la hausse a été graduelle.

Nous apprenons que d'après des dispositions prises par un grand nombre de nos principaux négociants allemands, une quatrième banque nationale sera établie dans notre ville. Les [illegible] qui nous ont été [illegible] au sujet de l'institution projetée, nous donnent l'assurance que plusieurs des maisons les plus fortes de commerce y figureront intéressées. On ne s'est pas encore décidé quel serait le nom de la dernière banque.

L'or a ouvert à 135 1/2 à 135 3/4 contre 135 3/4 à 136 hier soir et, après une demande modérée, [illegible] à 135 & 135 1/4. [illegible] dans la clôture, il a été [illegible] 135. Les opérations embrassent $2,000 en différentes pièces, à 134 1/2, $85,000 et $10,000 à 135, $5000 et $11,000 à 135 1/4, $6000 à 135 1/2, $1500, $4000, $5000 et $12,000 à 135 3/4 et $5000 à 136. Un chèque de $10,000 sur New York a passé à 1/8 de prime. — $900 en pièces américaines ont été vendues à 131 1/4. Les courtiers donnent $30 des petites sommes qui leur sont apportées et vendent à 133 à 134. Il y a bonne demande de piastres mexicaines pour New York au taux de [illegible], les dernières ventes ont eu lieu à une fraction de plus.

Le change étranger a été plus facile. Le mouvement a été plus modéré. Les ventes de Sterling comprennent 5,000 livres, en traites commerciales, à 145, 10,000 au même taux; 5,000 à 145 1/2; une autre somme à une banque à 145 1/2; 11,500 (2,000, 4,500 et 5,000) No 1 à 146; $2,000 à 146 & 146 1/4; 5,000 à 146 1/4, [illegible] extrême. La baisse est de 1/4 pour cent depuis hier. — Il s'est vendu 100,000 francs en change commercial à 3.86 1/4; 150,000; 50,000 et 100,000, à 3.86 [illegible]. — Le sterling peut être coté à 145 les traites commerciales, 145 3/4 à 145 1/2 les traites de banque [illegible]; 145 3/4 à 146 1/2 le No 1 [illegible] premières classes, quelques signatures étant cotées à 146 1/2 et 146 3/4. Le change commercial sur France est coté à 3.90 à 3.87 1/2 le bon à No 1. — Les banques tiennent le sterling à 147 1/2 à 148 et les francs à 3.82 1/2.

Le change américain n'a presque point varié. Les banques avaient la même demande sur place et les cours du Nord sont plus fermes que ceux des dehors. Il s'est vendu au dehors, $35000, à vue, sur New York, à 3/16 d'escompte; $6,000, à vue, [illegible] $160,000 ($20,000, 50,000 et 90,000) à 3/8, $130000 [illegible] 100,000) à 1/8 [illegible]; $22,500, à un jour de vue sur New York, à 3/8, $20,000, à cinq jours, 1/2 et $15,000 à 3/4; $9000 à dix jours, à 3/4, $5000, à trente jours, à 7/8 [illegible]. Les banques ont tiré sur New York à 1/4 d'escompte.

Les actions ont été peu recherchées, mais fermes. Les seules transactions annoncées aujourd'hui sont: 7 de la banque des Marchands à $91; 25 ditto à $92 50; 15 de la Compagnie des chemins de fer de la ville à $195. — Il ne s'est point vendu de bons de la ville; les consolidés sont cotés à 89 1/2 à 91 et les émissions en faveur des chemins de fer à 80 à 83, y compris le coupon dû aujourd'hui. Les "sixes" de la Louisiane, avec cinq coupons échus et non payés sont tenus à 85, et la dernière vente annoncée s'est faite à 80.

Les billets de banque sont restés fermes. $3000 de la banque des Marchands se sont vendus à 83, ce qui est une baisse; $500 de la banque de l'Etat de la Louisiane à 75 et $10,000 à 76; $300 de la banque de la Nlle-Orléans à 91 1/2.

— Nous cotons les billets de la banque de la Louisiane à 50 à 53 et 55 à 56 cents à la piastre;
Banque de l'Etat de la Louisiane à 71 à 73 et 75 à 76;
Banque des Marchands à 75 à 78 et 81 à 83;
Banque du Crescent à 83 à 85 et 88 à 90;
Banque de l'Union à 84 à 85 et 88 à 90;
Banque de la Nouvelle-Orléans à 85 à 86 et 90 à 92.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Jeudi soir, 1er mars 1866.

COTON — Les recherches ont été vives ce matin, à l'ouverture du marché, et quoique le mouvement ait été ébranlé par les prétentions élevées des facteurs aussi bien que par l'exiguïté de l'approvisionnement offert, la demande n'en a pas moins continué à être fort animée, et n'a éprouvé qu'un ralentissement peu sensible après la publication de certaines nouvelles de Liverpool. A la clôture, 3500 balles avaient changé de mains, prises en majeure partie pour l'étranger et le reste pour le Nord. A la clôture, on traitait de la vente de plusieurs autres lots. Les prix qui continuent à se raffermir ont été plus forts qu'ils ne l'étaient hier, montrant en effet, une amélioration de 1 c par livre, non des chiffres d'hier, mais des trois derniers jours, période durant laquelle — comme nous l'avons déjà relaté dans plusieurs de nos rapports quotidiens — le marché a été en faveur des facteurs.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept. 1865	balles	[illegible]
Reçu aujourd'hui	3501	
précédemment	548350	
		551851
		635090
Expédié aujourd'hui	[illegible]	
précédemment	446172	
		446172
Stock en mains à bord de navires non expédiés		188918

SUCRE ET MÉLASSE — Depuis hier, il est arrivé 145 boucauts de sucre et 129 barils de mélasse. Ventes de 20 boucauts de sucre à 14 cts pour le fair et 15 cts pour le fully fair.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS — Le marché en général a été plus animé aujourd'hui. Les prix des autres produits sont les mêmes que ceux d'hier.

FARINE — Bonne demande aujourd'hui. Ventes: fine $9, low superfine $9 25, low extra $10, 10 25 et 10 50, fair extra $11, good extra $12 37 [illegible], extra de choix $13 50, $13 62 1/2, $14 et 14 25 le baril.

AVOINE — Petite quantité sur le marché. Ventes à 75 cts le boisseau.

SON — En bonne demande — ventes à $1 85 [illegible] les cent livres.

SAINDOUX — Marché calme mais ferme. Ventes à 19 à 19 1/4 cts.

WHISKY — Le marché au whisky est calme et il ne se fait que des ventes bornées et en détail à $2 30 à $2 34 le gallon de rectifié.

FRET — Le marché au fret est calme et les taux sont de 3/4 cts la livre de coton sur steamer et sur navires à voiles pour New York; 7/8 c sur steamer pour Boston, 11/16 d sur navires à voiles pour Liverpool et 3/4 d sur steamer, et 1 1/4 sur navires à voiles pour le Havre et pour Brême.

Marché aux bestiaux.

Jefferson City, 2 mars.

Arrivé, hier — [illegible] bœufs de l'Ouest, [illegible] bœufs du Texas, [illegible] moutons et 10 veaux à lait.

Vendu — [illegible] bœufs de l'Ouest, 77 bœufs du Texas, [illegible] moutons et 7 veaux à lait.

A vendre — [illegible] bœufs de l'Ouest, [illegible] bœufs du Texas, [illegible] moutons, [illegible] et 37 vaches à lait.

[illegible]

Décédé, hier matin, à 2 heures, à l'âge de 24 ans, Mlle ROSINE BARBEROT, née à Haincourt, Haute-Saône, France.

Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de ses frères Victor et Xavier Barberot, et de sa belle-sœur, Vve Charles Barberot, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures précises. Son corps est exposé à l'encoignure des rues [illegible] et Grand.

Décédé, jeudi matin, à l'âge de 34 ans, HONORÉ BEAUCHAMP, natif du Canada. Son corps est exposé rue Dumaine, No 231. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu CETTE APRES MIDI à quatre heures précises.

Décédé hier, à 6 heures du soir, à l'âge de huit mois, AUGUSTIN MANUEL, enfant de Manuel INCLAN et de Rita Marie LAMOTHE. Les amis et connaissances de Manuel Inclan père, et des familles Lamothe, Audry et E. A. Boscaler sont priés d'assister, sans autre invitation, à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi, à quatre heures et demie. Le corps est exposé rue St-Claude, 225, entre Dumaine et St-Philippe.

SERVICE FUNEBRE.

Une messe solennelle sera célébrée samedi, 3 mars, à sept heures et demie du matin, pour le repos de l'âme de feue SÉRAPHINE LÉNÈS, épouse de Charles Lénès, à l'église de l'Annonciation, rue Moreau, encoignure Mandeville. Les parents et amis de la famille sont priés d'y assister.

De la part de sa mère et de son époux.

Candidatures pour la Mairie.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer que J. O. NIXON sera soumis pour la place de Maire, devant la Convention du parti Démocrate National, par

SES NOMBREUX AMIS.

Les amis de JOHN T. MONROE présentent le nom de cet honorable citoyen comme candidat pour la place de Maire, aux prochaines élections municipales.

2 mars — jusqu'à l'élec.

ATTENTION.

L'attention du commerce est appelée sur les ventes que fera Bernard Turpin, à 10 heures A. M., au magasin No 17 rue St-Louis: vins en barriques et en caisses, &c. A 11 heures A. M., cigares, eaux-de-vie, whisky, [illegible] &c. [illegible] sur la Levée, poteau 25, Second District, en débarquement du navire Michael, vins de Bordeaux en barriques et en caisses, &c. Pour les détails voir aux annonces.

MM. Vincent & Co. vendent, aujourd'hui, dans leur salle d'encan, au No. 16 de la rue de Chartres, [illegible] de [illegible] et de boîtes [illegible].

AVIS.

Bureau de l'Auditeur, Rue Carondelet No [illegible]

Nlle-Orléans, 1 mars 1866.

TOUTES les personnes qui exercent une profession, un commerce ou une occupation quelconque dans les limites de la ville de la Nlle-Orléans sont averties que dix (10) jours que la loi accorde pour le paiement de la taxe d'un quart pour cent sur les ventes et les recettes brutes, expire SAMEDI 3 du courant, qu'après cette date [illegible] par les procédures légales.

H. PERALTA, Auditeur d'Etat.

Orient de la Nouvelle-Orléans, 2 mars 1866.

La R. L. le Foyer Maçonnique [illegible] sous la Juridiction du Sup. Con. [illegible] ce soir, à 7 heures, [illegible]. Tous les FF. M. du [illegible] sont invités à y assister.

Par ordre du Vén.

F. LASSALLE, Sec.

Grand stock de marchandises de printemps.

HAGGERTY FRERES,

132 ... RUE DU CANAL ... 132

Offrent en ce moment un des plus grands choix de MARCHANDISES SECHES de saison qu'ils aient jamais importé dans cette ville, et qui se compose de

Barèges anglais, Grenadines, [illegible], Challis, Mozambiques, Organdis, Jaconats, Linons et Toile d'Irlande, Nappes, Damas et draps, toile 12/4 à draps, [illegible] 12/4.

Un assortiment complet d'articles pour les familles et pour les habitations.

[illegible]

HAGGERTY FRERES.

NOTICE.

Toutes les procurations données par le soussigné, dans cette ville, sont révoquées à partir de cette date.

Nlle-Orléans, le 1er mars 1866.

J. M. CABALLERO

AU PUBLIC.

SACHANT que une marque de CIGARES [illegible] DOMINGO, rue du Canal, No [illegible]

JAIME CODINA

Havane, 10 février 1866.

AVIS

AYANT pris la direction entière du café situé au coin des rues Bourbon et Toulouse, [illegible] à partir du 2 février.

JOSEPH MENDEZ.

GRAINES DE COTON, MILLE BOISSEAUX, Du célèbre CLUSTER. Récolte de 1865.

A vendre par JOHN H. CARTER, Rue Tchoupitoulas, Nos 8 et 10 et rue de la Nouvelle-Levée, Nos 9 et 10.

AVIS Aux bonnes ouvrières en robes.

Des COUTURIERES [illegible] trouveront de l'ouvrage et de bons appointements, chez Mme SOPHIE, 132, rue du Canal

Société de Bienfaisance des Enfants de [illegible]

LES demoiselles [illegible] et toutes les personnes qui font partie de cette Société, sont invitées à assister à la messe qui se dira pour la Société [illegible] SAMEDI prochain, 3 mars, [illegible]

J. F. [illegible], prêtre, Directeur de l'œuvre

Amandes! Noix! Huile! Vermouth! &c.

100 sacs AMANDES coque tendre Languedoc, 100 sacs NOIX de Grenoble, 100 paniers HUILE James Plagniol 22 et 11 onces, 200 caisses VERMOUTH N. P. & Co., 200 caisses OLIVES, CAPRES et ANCHOIS, 100 caisses SAVON de Marseille, 150 caisses VIN muscat de Frontignan, 100 caisses EAU fleur d'Oranger, 100 barriques VIN rouge très corsé, 100 1/4 de pipe VIN de Porto, 100 1/4 de pipe VIN de Madère, en débarquement du navire Etoile de la Mer, de Marseille.

A vendre par ANT. LANATA, 9 et 11, rue Jefferson.

Vins! Liqueurs! Sardines!

300 barriques vin, différentes marques, pour familles.
100 caisses médoc 1re qualité.
100 do absinthe Ed. Pernod.
100 do vermouth, Noilly Pratt.
100 do muscat de Frontignan, diverses marques.
500 do et paniers huile d'olive Plagniol et Bacigalupi.
50 do kirsch de la Foret Noire,
100 do champagne de Vve Clicquot, Moët & Chandon, Cartier & Co, Cpte. St-Michel, &c.
200 quarts pipes, Burgundy Port, Sherry et Madère, de Lecave & Echecopard,
50 caisses fruits à l'eau de vie.
30 quarts rhum de la Jamaïque et de la Louisiane, et un assortiment complet de cognac, brandy et whisky de toutes les qualités.

A vendre par JOS BRUGERE, 50 rue de la Douane, 50, entre Chartres et Levée.

Provisions de choix.

BACON — 200 boucauts épaules et plats côtés, ribbed et désossés;
PORC — 1500 barils mess épais et rumps,
GRAISSE — 500 tierçons graisse feuille prime;
WHISKY — 500 barils vieux whisky Bourbon "Chicken Cock", de Jas. A. Miller, le véritable article; 200 demi-barils de ce même whisky; 100 barils whisky rectifié de Derby & Day;
JAMBONS — 50 tierçons Jambons passés au sucre, qualité supérieure,
FARINE — 1500 barils farines, superfine et extra;
VIANDES — 100 tierçons et 20 boucauts épaules;
CORDE — 300 rouleaux corde faite à la main et corde faite à la machine.

En débarquement et attendus. A vendre par Martin, Delbonde & Cobb, RUE NATCHEZ No 37.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL — mars 1866.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A — Avignon, Les Vve Ringer; Amelins, Emile Alexandre
B — Bereyre, A F
C — Chelestin Jean, Mme Vve; Clark, Souhattan Mme; Charpiot, Pierre
D — Durand, Pierre André; De Berbetz, Jacques Ambroise Henri à Anne Marie Louise; [illegible], Jacq, Pierre Amant; [illegible], Joseph; Daviess, née Louise Glé; Dimerquis, Charles de la Pose des Avoyelles
E — Even, Jacques et Ernest; [illegible], Bernard
F — Fournier, Léopold; Fougère, François Alexis
G — Gaillard, Hélène ou Hélène North Mme; Grandury, Scholastique Mme; Guilbeaut, François
H — Hoffmann, Jean et sa femme Marie Catherine Beck
J — Jusselin, Antoine Félix, de la Pose des Avoyelles; Jacquet, Jean Denis; [illegible], Mme Vve, née Julie Emma Delery
L — [illegible], Louis boucher; [illegible], François originaire de Besançon; Laurent, Jean; Lapeyre, Jean; L'Oble, Jacob; Lamartinière, Joseph de la Pose des Avoyelles
M — Mary, Jean Baptiste; Maynard, née Gallès; Menthion, Jean
R — Reignard, née Mle Bernardine Dubraille
S — Saval ou Laval Eugène; Souberre, Victor et Auguste
T — [illegible], Hercule Mme; [illegible], Jean
V — Vienne
W — Wolf, Joël originaire de [illegible], B Rhin
Y — Yobée, Mme née Julie [illegible]

La Chancellerie du Consulat de France, rue St-Louis, No. 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

SLARK, STAUFFER & CO.,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE QUINCAILLERIE,

FER, CLOUS, TOLE, CUIVRE, PEINTURES, HUILES, INSTRUMENTS ARATOIRES, &c.

Rue du [illegible], No [illegible], Nlle-Orléans.

[illegible]

Presseurs de coton

NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,

[illegible] Rue de la Commune [illegible]

AU PUBLIC.

LES propriétaires de la Gazette Allemande [illegible] Propriétaires de la GAZETTE ALLEMANDE, Rue du Camp, No 108.

AVIS AUX CONSIGNATAIRES.

Le steamer MATAGORDA, arrivé de Philadelphie [illegible] J. C. HARRIS, Au coin des rues Camp et Commune.

ASILE DE STE-CROIX.

LES Sœurs de Ste-Croix [illegible] L'époque de l'ouverture de la foire sera indiquée plus tard.

AVERTISSEMENT.

Le public est prévenu de ne point acheter un MAUVAIS WHISKEY qu'on prétend être le célèbre ROSE WHISKEY de Boyle, Miller & Co de Cincinnati.

C'est une sale imitation du véritable article; [illegible]

S. M. KENNEDY & Co, Agents de BOYLE, MILLER & CO, Cincinnati.

Fco. Pizarro Martinez ... Antonio Palacio.

MARTINEZ y PALACIO, MERCANTES.

198 ... CALLE GRAVIER ... 198, SEGUNDO PISO. Nueva-Orleans.

MARTINEZ & PALACIO, MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,

198 ... rue Gravier ... 198. Au premier. Nouvelle-Orléans.

BOURSE DES NEGOCIANTS.

LES souscripteurs au "Merchants' Exchange Fund" sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu, à la Chambre de Commerce, VENDREDI SOIR à sept heures, afin d'adopter des mesures pour effectuer promptement le but de la souscription.

Par ordre, ARTHUR C. WAUGH, Sec. et Trés. de la Ch. du Commerce

Absinthe! Foie! Champagne! &c. &c.

75 caisses absinthe E. Pernod.
20 do [illegible]
20 do [illegible] de champagne,
25 do vieux whisky d'Irlande;
25 gallons Old Tom genièvre de Londres;
5 douzaines fromage de Gruyère;
25 douzaines fromage de Hollande.

En débarquement du steamer Bolivian et à vendre par PIAGGIO Frères, Rue de la Vieille-Levée, Nos 62 et 64.

AVIS.

ON demande immédiatement un JEUNE HOMME pour détail de grocerie. [illegible]

AVIS.

LE soussigné, quittant la ville [illegible] W. WANGLER

Coal Oil. Coal Oil.

90 Bbls COAL OIL, qualité extra. Venant d'être reçus, — AUSSI — 75 Bbls BIZ CREOLE, A vendre par E. PINAC & Co, 95 et 97 Vieille Levée, encoignure St-Philippe.

PERDU.

UN BRACELET, forme ovale, [illegible] Le rapporter au No 11, rue Bourbon.

AVIS.

AVIS est donné [illegible] certificat No 32 pour 130 actions du Polk County Copper Company [illegible] George W. Parker. L. F. GÉNÉRES, Administrateur de la succession de Geo. W. Parker

$100,000 DE MÉLODÉONS, MONTRES, PLAQUÉ, BIJOUX, A $1 L'ARTICLE.

AU GRAND MAGASIN DE CADEAUX Du No 35 COMMERCIAL PLACE, entre les rues Camp et St-Charles.

Manière dont se fait la vente.

[illegible]

Cinq enveloppes pour une piastre!

Les ordres sont l'objet d'une attention particulière. Adressez-vous à FRYE & CO., Boîte 81, Bureau de Poste, Nelle Orléans Lne. Vente en gros et en détail.

TRAITES A VUE ou à TERME SUR LE COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS, A vendre par L. GRAND & CO, 8 rue Carondelet.

Le Docteur M. ESCOUBAS, de la Faculté de médecine de MONTPELLIER Rue Royale, No 142, entre St-Pierre et Toulouse. Consultations, de midi à une heure.

M. ESCOUBAS pratique la médecine depuis vingt-sept ans, 14 ans en France, 12 ans à la Nlle Orléans, [illegible]

DIVERS ... DIVERS. A VENDRE.

160 barils FARINE, extra et superfine.
200 do FARINE DE MAIS,
50 do HARICOTS BLANCS de choix,
20 do POMMES SECHES,
100 do vieux WHISKY Bourbon,
200 do PORC-MESS,
100 do PORC-PRIME,
10 boucauts PLATS-COTÉS DÉSOSSÉS, de Roe,
10 tierçons JAMBONS passés au sucre, de Roe,
200 rouleaux TOILE D'EMBALLAGE de l'Inde,
200 rouleaux CORDE faite à la machine,
20 [illegible] SACS EN PITRE
3000 BURLAPS, 4 boisseaux,
2000 SACS EN PITRE, de seconde main,
20 caisses CIDRE-CHAMPAGNE,
15 boîtes THÉS assortis,
10 [illegible] PLOMB.

ETHELL & THOMAS, Rue Poydras No [illegible]

Vermouth, Muscat, Vins, Savon, Amandes

CENT CINQUANTE caisses vermouth marque Noilly, Prat & Co., [illegible] PIAGGIO FRERES, Rue de la Vieille Levée Nos 62 et 64.

Liquidation Positive.

A dater du premier mars prochain jusqu'au premier mai suivant, je vendrai tout le contenu de mon magasin (consistant en bijoux, montres, &c, &c.) [illegible]

LOUIS MUH.

VACCINATION. [illegible]

CINQ CENTS CORSAGES [illegible]

ENTREPOTS DE VIN. A LOUER [illegible]

Manufacture de Parfumerie A LA CORBEILLE DE FLEURS, 34, RUE DE CHARTRES.

MM. FONTAINE & BOUVIER ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils viennent d'ouvrir un nouveau magasin de parfumerie au No 34, rue de Chartres, entre les rues Bienville et Douane, où ils offrent en vente des parfumeries dernièrement reçues de Paris et de Londres, telles que:

Lubin, Pinaud, Violet, Société Hygiénique, [illegible], Monpelas, Guerlain, Coudray, &c., &c.

Toutes ces marchandises sont de première qualité, telles que: EAU DE COLOGNE, EAU DE VIE LAVANDE, VINAIGRE DE TOILETTE, EXTRAITS d'odeur pour le mouchoir, SAVONS et COSMETIQUES, HUILE et POMMADE pour les cheveux.

PEIGNES et BROSSES de toute qualité, et articles de toilette, en général.

On trouvera les mêmes articles à leur autre magasin, rue Ste-Anne, No 43.

Les marchands de la ville et de la campagne sont invités à venir voir les échantillons avant de faire leurs emplettes ailleurs.

FONTAINE & BOUVIER.

MANUFACTURE DE PARFUMERIE ET SAVON DE TOILETTE.

RUE CHARTRES, NO 103

Nous appelons l'attention des marchands sur notre vaste assortiment, savoir:

75 différents modèles de SAVON DE TOILETTE, odeurs et couleurs variées, depuis 30 cents la douz. jusqu'à $4.
30 différents modèles de POMMADE, depuis $1 jusqu'à $15 la douz.
20 modèles EAU DE COLOGNE de $1 jusqu'à $[illegible]
30 différents modèles d'HUILES parfumées,
75 do do d'EXTRAITS d'odeurs variés.

Aussi tous les articles de parfumerie, — TELS QUE — Eau de Lavande, Vinaigre de toilette, Blanc de Lys, &c. &c. et une quantité d'autres articles qu'il serait trop long d'énumérer.

Aussi un vaste assortiment de Démêloirs buffle, Brosses à dents, &c. &c.

A. DOUSSAN & JACQUIER.

"ETOILE DE LA MER" Arrivé de Marseille.

En débarquement —
1000 caisses CAPRES, OLIVES, CORNICHONS et variantes.
1500 paniers HUILE PLAGNIOL, véritable
200 caisses VERMOUTH, Noilly, Prat & Co.
200 caisses ABSYNTHE, do do
200 caisses VIN MUSCAT, do do
100 caisses do do de qualité supérieure
100 barriques VIN ROUGE, Bergasse et [illegible],
150 quarts VIN PORTO F Durand
10 quarts VIN MADERE F Vallette,
50 caisses KIRSHENWASSER, Noilly Prat Co.
100 caisses CASSIS et PUNCH AU RUM do
50 caisses LIQUEURS assorties, extra fine
100 caisses EAU DE FLEURS D'ORANGER

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 62, Vieille Levée.

DIVERS! DIVERS!! DIVERS!!!

200 barils porc mess
20 boucauts épaules vertes
10 do do fumées.
25 tierçons jambons passés au sucre;
100 do graisse [illegible] qualité;
400 kits maquereaux No 1.
10 barils do do
200 do vinaigre de vin blanc;
100 do do cidre;
1000 caisses chandelles de Star, 14 oz;
200 do do do 16 "
75 barils whisky, vieux Bourbon;
100 do do rectifié;
100 do huile de charbon;
200 petites caisses tabac à chiquer, qualités assorties;
25 boucauts sucre de la Louisiane;
20 barils mélasse do do
200 caisses savon;
200 sacs sel de Liverpool fin et demi-gros;
Café, riz, &c. &c.

A vendre par J. B. VANHORN, Nos 68, 66, 70, 72 rue des Magasins, encoignure Poydras. Nlle-Orléans, 25 février 1866

GRAND MAGASIN DE VENTE DE CADEAUX ET LIVRES CONVENABLES POUR CADEAUX.

N. W. MANNING & CO., Au coin des rues Royale et Conti, NOUVELLE-ORLEANS.

$25,000 de montres, bijoux, argenterie plaquée, [illegible]

COMPAGNIE DE METIER A TISSER de la Nouvelle-Orléans.

PLANTEUR! VEILLEZ A VOS INTÉRETS

Et ne manquez pas de venir au No 114 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans, Pour y voir fonctionner LE MÉTIER A LA MAIN, Automoteur Perfectionné de Mendenhall.

Il a de grands avantages sur les autres métiers; il est plus simple et plus durable, on en comprend plus facilement le mécanisme; il est plus sûr.

Les Planteurs peuvent être indépendants EN Tissant sur le METIER PERFECTIONNÉ DE MENDENHALL tout le linge qui se porte chez eux.

On peut tisser de 15 à 30 VARDES PAR JOUR à l'aide de ce métier qui tisse aussi vite qu'aucun métier de fabrique. On peut économiser, en s'en servant, la moitié du coût des vêtements d'une famille. On peut gagner de $4 à $10 par jour.

Les pièces dont il se compose SE CHANGENT D'ELLES-MEMES. Il tisse les jeans, les satinets, le Kersey, les couvertures, le drap double uni, différentes espèces d'étoffes à côtes, le lin, le coton, la laine, les étoffes à sacs, à serviettes, le linge de table, les jupons Balmoral, les tapis de laine, toile et chanvre.

Il est petit, propre et léger. Pas plus grand qu'une table à manger ordinaire; le travail en est parfait, les matériaux en sont bons, il est bien verni. Il est très simple et on en comprend facilement le mécanisme. Tout s'y fait en TOURNANT UN CRAN.

Pour plus de détails, les prix, les circulaires descriptives, les échantillons, s'adresser, (avec le timbre) à COON & BRANDRIFF, Rue St-Charles, No 114, Nlle-Orléans.

Sucre blanc de la Havane. 150 CAISSES A vendre par OSCAR BERCIER & Co, 42 & 44 Vieille-Levée.

AMERICAN AROMATIC BITTER CORDIAL, [illegible] A. A. PEYCHAUD, [illegible] rue Royale.

Bureau de Prêts. A l'instar des bureaux de Paris, [illegible]

MARCHANDISES SÈCHES.

A. STURZENEGGER & CO., 35 ... RUE DES MAGASINS ... 35

VIENNENT D'OUVRIR LEURS Marchandises de Printemps, ET VENDRONT AUX PLUS BAS PRIX POSSIBLES:

CALICO IMPRIMÉ à fond blanc, 7/8 et 9/8; JACONAT FRANÇAIS ET ANGLAIS; ORGANDIES; GINGHAMS SUISSES à carreaux; GRENADINE NOUVEAUTÉ; BAREGE; MOZAMBIQUE; CREPE; ALPACCA; ET UN GRAND ASSORTIMENT DE SOIE NOIRE

COTONNADE FRANÇAISE unie; do ATTAKAPAS; do FAÇONNÉE; LISTADOS Bleus et Blancs; COUTILS Unis et Façonnés;

BONNETERIE FRANÇAISE, ANGLAISE ET ALLEMANDE; CHEMISES FRANÇAISES ET ANGLAISES; CORSETS FRANÇAIS ET ALLEMANDS; MOUCHOIRS MADRAS, en couleur, Puce, Bleu et Noir.

TOILE UNIE par pièces de 12 1/2, 16 et 20 yards; MOUCHOIRS OURLÉS, SERVIETTES OUVRÉES, NAPPES ET SERVIETTES DAMASSÉES, SERVIETTES Communes et CRASH;

UN GRAND ASSORTIMENT DE MOUSSELINE FRANÇAISE ET SUISSE de 3/4 à 8/4; NAINSOOK UNI, à raies et à carreaux; MULL-MULL; BATISTE UNIE; JACONAT UNI; BRILLANTÉ; MOUSSELINE pour Mosquitières; MOUSSELINE Damassée et à Carreaux;

AUSSI—UN GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES AMERICAINES, TELLES QUE: CALICOS D'ÉTÉ Imprimés, 4/4 et 7/8; COTONNADE RIPKA, COTONS Écrus et Blancs; DUCK, TICKINGS; OSNABOURGS rayés; do à carreaux; DENIMS, &c.

FILÉS DE GEORGIE du No. 5 à 12; SHIRTINGS DE LA GEORGIE; SHEETINGS do

UNE CONSIGNATION DE MERCERIE ASSORTIE ET DE VARIETES.

Attendu par steamer "[illegible]", de Liverpool; UN GRAND ASSORTIMENT DE DRAPS ET CASIMIRS D'ÉTÉ; SOIE NOIRE ET SATIN DE CHINE; JACONAT NOUVEAUTÉ Français et Anglais; BAREGE POUR VOILES, ROUGES D'ANDRINOPLE; BOBINETS; PARAPLUIES, OMBRELLES ET EN-TOUT-CAS.

PERDU

UN certificat pour 20 actions du fond capital de la Banque de la Louisiane, transférées par Samuel Smith à Co à G. Renken, le 2 février 1857. [illegible] FRED. MYSING, Curateur de la succession G. Renken.

MIEL DE LA HAVANE. 15 barils MIEL DE LA HAVANE, importé directement, et à vendre par CUSACHS & OGDEN, enc. Royale et St-Philippe.

BEURRE DE CACAO. 200 livres BEURRE DE CACAO, importé directement de la Havane. A vendre par CUSACHS & OGDEN, enc. Royale & St-Philippe.

CHARPIE ESPAGNOLE ET MANAJU. 100 livres CHARPIE ESPAGNOLE, 100 livres MANAJU. Importés directement de la Havane par CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St. Philippe.

DROGUES, MEDICAMENTS, PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St-Philippe, IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, etc. Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus. AINSI QUE Tous articles pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c., &c. Aussi — INDIGO Guatemala et BOUCHONS de tous genres, grandeurs et qualités.

C. RAVELET & FILS, 66 ... RUE DE LA DOUANE ... 66

IMPORTATION RÉELLEMENT DIRECTE.

Grand choix de BELLES NOUVEAUTÉS ET ARTICLES DE FANTAISIE reçus d'Europe par les derniers arrivages. TOUJOURS AU PLUS BAS PRIX.

AVIS AUX CONTRIBUABLES — TAXES D'ETAT

Les contribuables du Premier District, ville de la Nouvelle Orléans, sont par les présentes notifiés que les taxes assessées sur les contrôles de 1865, sont maintenant dues et payables au bureau du soussigné, chambre No 5, au rez-de-chaussée, Hôtel-de-Ville, où on peut le trouver tous les jours excepté les Dimanches, de 9 A. M. à 3 heures P. M., pour la perception des dites taxes.

W. T. STOCKER, Percepteur de Taxes d'Etat, Premier District, N. O.

City National Bank. Nlle-Orléans, 12 février 1866.

A une assemblée régulière des Directeurs de cette Banque, N. T. N. ROBINSON a été élu caissier à l'unanimité. G. W. COCKRAN, Président.

Compagnie de Navigation à vapeur entre la Nlle-Orléans et le Texas. Des souscriptions au fonds capital de la compagnie ci-dessus seront reçues dans nos bureaux à partir de LUNDI, 6 novembre. PIKE, LAFEYRE & BROTHERS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE GERMANIA de la Nouvelle-Orléans. AVIS D'ÉLECTION.

CONFORMEMENT à l'article 4 de la charte de la Compagnie d'Assurance Germania de la Nouvelle-Orléans, une élection de vingt-quatre directeurs de la dite compagnie, [illegible] aura lieu le SAMEDI 3 mars prochain, [illegible] GEORGE DIRMEYER, CHARLES BENDIX, HENRY OERTLING

Département des Travaux Hydrauliques, Banque du Commerce de la Nlle Orléans. 3 février 1866.

UNE élection de six Directeurs de cette compagnie, pour un an, à partir du 1er lundi de mars prochain, aura lieu aux bureaux No 36 rue Dryades, le lundi, 5 mars prochain, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. S. E. PERCY, Secrétaire.

LÉON QUEYROUZE, MARCHAND DE GROCERIES EN GROS Et Importateur de Vins français, Eaux-de-vie etc. 17 ... Rue St-Louis ... 17 Nouvelle-Orléans.

AVIS. LE soussigné, Marchand-Commissionnaire à la Nlle Orléans [illegible] BOUTTE.

MISCHE & CO. (Successeurs de BARRETT & HUBER), MARCHANDS DE VINS, LIQUEURS & CORDIAUX EN GROS. Rue Poydras, No 71. [illegible]

CORS, OIGNONS, ONGLES DÉFORMÉS, [illegible] Dr. E. M. BARNETT, [illegible] CANAL No 168. [illegible]

N. VIGNIE, Agent général pour la vente et l'achat des PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, TERRAINS NUS, Habitations, et terres en général. Bureau, Passage de la Bourse, No 6, près de la rue de Douane.

TAXES DE VILLE. BUREAU DU TRÉSORIER, 23 février 1866.

LES TAXES DE VILLE de 1866 sur les propriétés foncières et mobilières seront dues et devront être payées, à ce bureau LE 1er MARS PROCHAIN. [illegible] J. S. WALTON, Trésorier de la ville

Avis aux constructeurs. BOIS DE PLANCHE ET CHARPENTE. A VENDRE, en gros et en détail, [illegible] J. JOUET.

AVIS. BUREAU DE L'AUDITEUR. Etat de la Louisiane, Nouvelle-Orléans, 21 février 1866. L'ACTE pour pourvoir à la prompte perception de la taxe sur les ventes et les recettes brutes [illegible] H. PERALTA, Auditeur.

Bureau de la Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation. Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1866. CONFORMÉMENT à une résolution adoptée le 8 janvier 1866, [illegible] LOUIS GAGNET, secrétaire.

Huile!! Sardines! Fromages! Vins!!! 1,500 paniers d'HUILE d'olive, Plagniol, [illegible] Fils, en grandes et demi bouteilles; [illegible] caisses SARDINES à l'huile; FROMAGE; VIN rouge Beyssac & Gauthier; VERMOUTH Noilly Prat & Co; SAVON de Marseille; MADERE; MACARONI d'Italie; [illegible]. A vendre par ANT LANATA, 9 et 11 Rue Jefferson.

COLLEGE DE COMMERCE ET DE TÉLÉGRAPHIE DE BRYANT, STRATTON & CHAPMAN, Rue Carondelet, No 33, Nlle-Orléans, Lne. L'ENSEIGNEMENT embrasse la calligraphie, la télégraphie, la tenue des livres, la loi commerciale, les calculs, [illegible]. Il y a des classes du soir pour ceux qui ne peuvent y assister dans le jour.

GEO. G. GARNER, [illegible]

CIGARES DE LA HAVANE. EN débarquement du steamer Mexico, et la goëlette Salvador, arrivés de la Havane — 100,000 CIGARES de marques et formes assorties. 10,000 paquets à cigarettes, La Honradez. A vendre par E. TROISGROS, 69 et 71 rue Douane, entre Chartres et Vieille Levée.

AVIS! UN Français et sa dame, arrivant d'Europe, offrent leurs services: [illegible] 12 rue Royale, chez Mme MAZUC.

CHARLES LOEFFLER. Poseur d'installations de Gaz. [illegible]

DEMANDE. On demande deux personnes capables [illegible] Wheeler & Wilson [illegible]

Poêle à vapeur à l'Huile de Pétrole. AVEC LUMIÈRE. La plus grande Merveille du siècle. [illegible] Au No 106, rue du Camp, coin Poydras.

BALANCES, ... BALANCES. BALANCES PATENTÉES A FLÉAUX, DE DEARBORN, [illegible] A vendre par L. L. BERJE, Rue de la Commune, No 170.

AGENCE D'IMMIGRATION, 54, RUE DE L'UNION, Nlle-Orléans, Louisiane. M. F. REIMOSENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des Grandes Indes, [illegible] pour l'immigration des travailleurs, soit de l'Inde, soit de la Chine

JACOB OTT, Entrepreneur. RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence. Fait et répare les cuves. [illegible] M. E. DURAND, rue Toulouse et Chartres, [illegible]

JOHNSON, DENIS, BERAULT & LEGENDRE, AVOCATS, 16, rue Carondelet, Nouvelle-Orléans, ET Paroisse St-Jacques. [illegible] CHARLES ANDREW JOHNSON, HENRY DENIS, ST. MAURICE BERAULT, EMILE LEGENDRE.

Grand chemin de fer de la Nlle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. A PARTIR de LUNDI prochain, 20 du courant, les convois de passagers partiront du dépôt d'Alger, tous les matins, à huit heures et arriveront à Brashear City à 1 heure de l'après-midi. [illegible] A. B. SEGER, Président.

A LOUER OU A VENDRE — [illegible]

ETOILE DE LA MER. Arrivé de Marseille. En débarquement — 250 caisses CAPRES, 250 do OLIVES, 250 do CORNICHONS français, 250 do FRUITS au jus, 150 do CERISES à l'eau-de-vie, 250 do SAVON de Castille, 250 do VERMOUTH, 250 do MUSCAT, 250 do EAU DE FLEURS D'ORANGER. A vendre par J. AVET, Au coin des rues Bienville et Vieille-Levée.

A VENDRE [illegible] WILLIAMS & MOREY, Rue St-Charles [illegible]

NOUVEAU MAGASIN DE CHAUSSURES. M. JOHN NORWOOD [illegible]

Banque de l'Etat de la Louisiane, Nouvelle-Orléans, [illegible] février 1866. LE 29 janvier dernier, à une élection de Directeurs de cette Banque, ont été élus: [illegible]